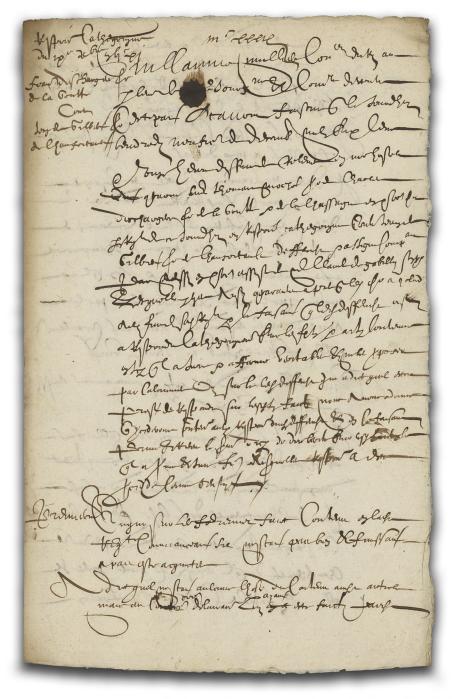




1611, 9 décembre. — Parlement de Bourgogne.

Procès verbal dressé par la grande chambre du Parlement de Bourgogne, pour enregistrer la réponse catégorique apportée par Jean de Gilbert, dans le procès qui l'oppose à Charles Deschargères.







Confirmé

Document étudié n°11

Lecture de documents anciens

[Dans la marge:] Responce cathegoricque du IXe decembre MVICXI François Deschargere sieur De la Goutte Contre Jean de Gilbert sieur de Chanfortault

[Marge haute:] IIIIC XXXIX

Guillaume Milliere, conseiller du Roy au Parlement de Bourgogne & commissaire depputé Ceste part. Sçavoir faisons que le jourd'huy Vendredy neufviesme de decembre mil six cens Et unze, heure dissieme de relevée, en notre hostel, A comparu led. Thomas Mochel, procureur de Charles Deschargeres, sieur de la Goutte et de la Chassagne en personne demandeur Par requête de ce jourd'huy en responce cathegoricque contre Jean de Gilbert, sieur de Chanfortault, deffendeur et assigné comparant Par ... en personne et assisté de Maître Claude de Gobilly son procureur. Lesquelles parties, ausdits [noms] comparante, après que ledit demandeur a conclud

A ... sadite requete par ... faisant que ledit deffendeur ... A respondu cathegoric quement sur le faitz et articles contenus En ... qu'il a juré et affermé veritable & m'eut proposer Par calomnie? oy sur ledit deffault qui a dict qu'il estoit Prest de respondre sur lesditz faictz, nous avons ordonné Que procederons presentement aulx responses dudit deffendeur & en ce faisant Prins et receu le serment d'icy dire verité sur lesdits faictz et Qu'il a promis & juré fere, ausquelles responses a esté Proceddé comme s'ensuyt :

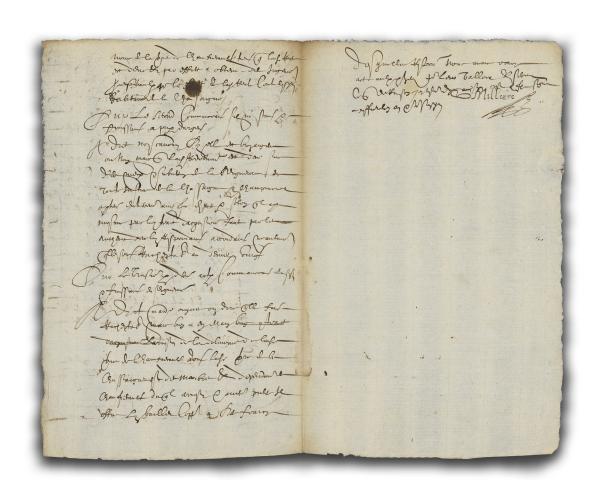
Premierement. Enquis sur le premier faict contenu en ladite Requete commençant « s'il n'estait pas bien » & finissant « a pas esté acqueté »: A dict qu'il n'estait aulcune chose du contenu audit article Mais au ... declarant luy ayant esté faict pardevant





Document étudié n°11





[f. 1v]B II 29/14-02

Nous de la part de Chanfortault, tient que ladite rente Est deue & par effet a obtenu ?? jugement Pro... par le faict de ladite rente contre lesdits Habitants de la Chassaigne.

Sur le second commençant « s'il n'estait » et Finissant « a prix d'argent »: A dict ne sçavoir sy elle est ??? Ou nom ... ladite retribution est deue sur d... meix et subiectz de la seigneurie en toute justice de la Chassaigne et Champ..riol apartenant entierement audit sieur demandeur et selon qu'il ap.. m... par le contrat d'acquisition faict par les autheurs de luy respondant, accordant neantmoins qu'elle soit racheptable au denier vingt.







Confirmé

Document étudié n°11

Sur le troisiesme et derrnier article commençant « Ausdit sieur » Et finissant « en seigneurie » A dict n'avoir oncques ouy dire qu'elle fut Racheptable mais bien a en main L'arrest de la delivrance de ladicte Terre de Chamfretault a... ladite terre de la Chassaigne M & dependance Chanfretault, duquel arrest et autlre piece il Offre luy bailler coppie fr...

[f. 2]

Desquelles responses nous avons octroyé Acte aulx parties pour leur valloir & servir Ce que de raison, et ... Dijon signé et fait signer

[Signature:] G. Milliere

Glossaire

- Réponses catégoriques : réponses pertinentes et précises que l'on fait sur les faits et les objections qu'on nous propose.
- Denier vingt = 1/20e = 5 %

Archives départementales de la Côte-d www.archives.cotedor.fr